

La lettre d'information

CGT-INDUSTRIE

des TSEI

Lettre d'information N° 7
spécial CAP des TSEI-novembre 2013

Sommaire de la 7^{ème} lettre

Déclaration liminaire des organisations syndicales

A- Ordre du jour de la CAP du 21 novembre 2013

- 1-Mouvements
- 2- examen des recours en notation /évaluation
- 3- point de situation sur la titularisation d'un stagiaire issu du concours 2011 dans le corps des TSIM
- 4- intégrations/positions (affectation/retraite)/état des effectifs
- 5-concours TSPEI 2012- titularisations
- 6- tableau d'avancement au grade de TSCEI 2014 y compris TRGS et principalats

B- Informations supplémentaires



Vos représentants élus en CAP

Pour la CGT

Dominique RUMEAU TSCEI

DREAL Midi-Pyrénées

05 61 15 39 76

dominique.rumeau@developpement-durable.gouv.fr

Emmanuel FLAHAUT TSEICN

DREAL Poitou-Charente

Emmanuel.flahaut@developpement-durable.gouv.f

Déclaration liminaire de la CGT-INDUSTRIE

En premier lieu, la CGT informe le MEDDE que l'ensemble des agents regrette sa singulière conception du dialogue social consistant à ne pas répondre, ni à accuser réception, ni même à formuler une réponse d'attente aux courriers des représentants du personnel. Ainsi, le courrier du 30 mai 2013 interpellant en mai dernier la DGEC sur la difficile situation des TSEI de l'activité « véhicule » est resté sans réponse. Pourtant ce courrier n'avait pour but que d'améliorer le quotidien des TSEI affectés sur ces missions et d'améliorer le service rendu aux usagers.

Un mail adressé début Septembre sur la situation pénible de l'agent, victime de l'emportement de sa hiérarchie incapable de se contrôler, dont nous avons déjà parlé, est également resté sans réponse.

Chaque début d'année, le MEDDE en adressant ses vœux aux agents nous assure de la place qu'elle accorde au dialogue social. La CGT espère des réponses au plus tard début 2014 .

La CGT Industrie souhaite connaître l'état d'avancement de la convention signée entre le MEDDE et la DGCIS pour cadrer budgétairement les retours des TSEICN mis à disposition depuis VT 2005 dans les postes « cœur de métiers » DREAL.

Relativement aux examens professionnels d'accès au grade de Techniciens en chef et principal, la CGT industrie sollicite l'administration pour rompre avec les méthodes de conception des sujets sur la base de ceux conçus pour l'ancien examen d'accès au grade de TSPIM. En effet, unanimement considéré par tous comme excessivement difficile voire plus ardu que celui prévu pour devenir IIM, la CGT industrie souhaite que les nouveaux sujets soient moins décourageants. D'autant plus que la recherche d'une moyenne de 10/20 au cumul des participants ne vous empêche pas de hiérarchiser les meilleures copies. Des sujets de difficultés progressives, permettant à tous de s'exprimer, nous semblent à privilégier. Il n'est pas nécessaire de décourager les participants et particulièrement les agents, mis à disposition, candidats au grade de principal.

La CGT industrie déplore la faiblesse des recrutements actuels de TSEI alors qu'il y a lieu de constater que certaines intégrations de techniciens du développement durable se font dans la douleur voire aboutissent à des échecs même si d'autres sont tout à fait satisfaisantes. Nous reconnaissons qu'il est difficile pour ces techniciens après une carrière déjà bien avancée d'intégrer le positionnement de nos métiers particuliers.

Le faible nombre actuel révèle l'intérêt que porte le MEDDE pour les corps « industrie ». Je ne rouvrirai pas ici le débat que la CGT a soumis entre autre à l'administration en réponse à la consultation sur les règles de gestion des IIM. Cependant, on ne pourra éluder les vraies questions indéfiniment. Chaque prise de poste par un autre corps pour les activités « cœur de métier » ébranle les raisons conduisant à l'existence des corps « industrie » . A terme, quelle place le MEDDE souhaite-t-il octroyer aux agents de ce corps pour l'exercice de ses missions ? A l'heure où le prochain plan stratégique de l'inspection met en avant la nécessité de synergie avec l'aspect économique, légitimant pleinement la double identité culturelle des corps industrie, la CGT industrie souhaite que les résultats de ces discussions soient communiqués aux OS.

Enfin, la CGT termine cette déclaration par un commentaire sur le chapitre du projet des règles de gestion des IIM daté du 20/09/2013 relatif à la première affectation dans le corps des IIM pour des TSEI lauréats de la promotion interne.

La CGT n'accepte pas que l'obligation, qui figure dans la précédente charte, laquelle oblige les employeurs à proposer préalablement ces postes aux anciens IIM perdure dans la nouvelle charte. Or actuellement, considérant que d'autres corps de catégorie A en poste au MEDDE et dans ses services déconcentrés possèdent un droit de mobilité sur les postes « cœurs de métiers », le maintien de cette spécificité conduirait inévitablement à faire passer les TSEI promus en interne à la fois derrière les anciens IIM mais également derrière tous les corps de catégories A pouvant postuler via l'application MOBILITE. Au final, comme l'ont montré les 2 exercices du plan de qualification exceptionnels 2012 et 2013, à l'avenir, les quelques nouveaux TSEI méritants promus en interne après une carrière déjà bien entamée ne pourraient uniquement espérer que des postes très peu attractifs d'un point de vue de la fiche de poste ou géographique. Les TSEI promus IIM ne sont pas des agents que l'on recrute par dépit.

D'autant plus que cette position aboutit in fine à créer un corps des TSEI à deux vitesses, un corps concentré sur Paris et le nord de la France dans lequel les TSEI promus par voie interne pourront bénéficier des « trous d'air » créées par l'attraction du tropique du cancer sur les anciens IIM et un corps à un grade de promotion uniquement pour les agents du sud de la France recrutés récemment en externe.

Aujourd'hui, considérant:

- que ce corps, à un seul grade de promotion, pour les agents directement recrutés au grade de principal n'est pas viable (en effet, aucun autre corps du MINEFI parmi les principaux ne prévoit qu'un seul grade de promotion),

- que les TSEI promus IIM qui ont déjà totalement donné satisfaction méritent d'avoir une carrière attractive dans leur bassin de vie,

la CGT Industrie vous demande de prendre en compte les aspirations et revendications des TSEI en laissant les employeurs et la DGCIS décider des postes à attribuer aux TSEI promus IIM en interne et des postes à réserver à la mobilité des IIM plus anciens sans que ces derniers ne viennent exprimer un droit de mobilité.

La CGT demande que cette déclaration liminaire soit jointe au procès-verbal.

En réponse aux déclarations liminaires des représentants du personnel,

1-la convention MEDDE -DGCIS pour encadrer budgétairement et administrativement le retour des MAD n'est toujours pas signé. Cependant ce qu'il y a lieu de considérer, c'est que l'importance du retour des MAD est largement pris en compte par tous. A ce jour, même si la convention n'a pas été signée, la DGCIS ou le MEDDE via l'application compteurs ont toujours permis le retour des MAD candidats à des mobilités.

2-le plan de qualification exceptionnel 2014 sera reconduit. La DGCIS sollicitera budgétairement un nombre de promotions au moins aussi important qu'en 2013 soit avec les promotions habituelles par le tableau d'avancement une quinzaine de possibilités.

3-sur le budget 2013, seul 5 agents seront recrutés en externe (105 inscriptions et seulement 35 candidats se sont présentés).

4- la DRH du MEDDE a affirmé « au plus haut niveau de la DGCIS » sa volonté de poursuivre l'emploi des TSEI et sa volonté de développer le recrutement des TSEI dès que les marges de manoeuvres budgétaires auront retrouvé un niveau moins contraint. (CGT-INDUSTRIE : cette information constitue l'information majeure délivrée par l'administration au cours de cette CAP)

5- cette année, un peu plus du double de TSEICN se sont inscrits au concours de TSPEI (17 places). Seulement 30 TSPEI se sont inscrits au concours de TSCEI (17 places)

6- le MEDDE n'a pas dans ses habitudes de rédiger, au niveau de leurs corps, des fiches de postes distinctes au niveau de chacun des premiers et deuxièmes grades. La DGCIS souhaite distinguer les postes « premier et deuxième niveau » et demande à faire retravailler les fiches de postes communes pour des mobilités qui seraient remontées par les services.

7-d'autres sessions de formations au concours seront mises en place en 2014 comme les formations s'étant déroulées à l'école des mines de Douai cette fin d'année.

8- Concernant l'absence de réponse au courrier, le MEDDE est en attente des conclusions finales de la « pénible affaire ». (CGT Industrie : concernant le courrier de mai 2013 sur l'activité « véhicules », nous le réexpédierons)

9-la DGCIS indique que le niveau d'exigence au concours TSPEI ne sera pas le même que celui de l'ancien concours TSPIM

10-l'obligation de proposer les postes de promotion internes IIM au préalable au anciens IIM est une « règle » du statut de la fonction publique, sa remise en cause dépasse de loin les règles de gestion des corps « industrie ». La DGCIS ne recrute pas les TSEI par dépit. La DGCIS s'emploie activement à offrir des postes attractifs aux promotions. L'amélioration du plan de qualification 2013 par rapport à 2012 en est une preuve.

11- en 2014, un réexamen des règles de gestion sera menée en liaison avec les OS sur lesquelles quelques ajustements seront nécessaires. (CGT-Industrie: A cette occasion, la CGT examinera les 3 plans de qualification exceptionnels)

A- Ordre du jour de la CAP du 21 novembre 2013

1-Mouvements

Les résultats nominatifs des mutations sont uniquement envoyés lors de l'envoi du compte rendu par mail via la liste de diffusion .

2- examen des recours en notation / évaluation

Tous grades confondus, 6 recours en notation ont été examinés, 3 agents ont obtenus gain de cause, 2 agents n'ont pas obtenu gain de cause et un cas a été renvoyé à l'arbitrage du directeur.

3-Point de situation sur la titularisation d'un stagiaire issu du concours 2011 dans le corps des TSIM

Déjà évoquée lors des précédentes CAP, le stagiaire, en poste dans une nouvelle DREAL (depuis une première période de titularisation non réussie) pour effectuer sa nouvelle période de stage avant la titularisation, a été titularisé au bout de la période de stage.

4- intégrations/positions (affectation/retraite)/état des effectifs

a- retraite

Nom	Service d'affectation
CHAPUIS Bernard (TSCEI)	DREAL Rhone Alpes 01/01/14
CORMIER Denis (TSCEI)	DREAL Centre 10/10/2013
FLEURENTIN Daniel (TSCEI)	DREAL Lorraine 07/08/13
DANTAN Jean-Pierre (TSEICN)	DREAL Haute-Normandie 26/08/13
MAZEL Pierre (TSCEI)	DIRECCTE Aquitaine 28/06/13
PIASECKI Jean Louis (TSPEI)	DREAL Pays de Loire fin 1er semestre
MICHEL Patrick (TSCEI)	DREAL Haute-Normandie 26/08/13
GUILLEMINOT Remy (TSEICN)	DREAL Auvergne 21/06/13
QUEROL François (TSEICN)	DIRECCTE Rhone Alpes 01/07/13
VOGT Jean-Luc (TSEICN)	DIRECCTE Alsace 16/09/13
MASSOL Daniel (TSEICN)	ENSM Alès 02/10/13
SMITH Christian (TSCEI)	DEAL Guyane 24/07/13
MAZZONI Jean (TSCEI)	DREAL Rhone Alpes 07/08/13

b-état des effectifs au 01/11/2013

	TSEICN	TSPEI	TSCEI	Total
Effectifs en nombre	235	307	349	921
Effectifs en %	26,37%	34,46%	39,17%	100 %

c- recrutement-intégration

Nom	affectation
Jacqueline-Boutros Kévin TSPEI	DIRECCTE PACA 01/09/13 (recrutement par concours externe TSPEI 2012)
MEIFFREN Nadine TSPEI	DREAL Alsace 01/10/13 (L 4139-3 du code de la défense)

5-concours TSPEI 2012- titularisations au 01/9/13

Nom	Affectation
BAEY Frédéric	DREAL PACA
BOURIOT Ivan	DREAL Rhône Alpes
CONSTANT Sophie	DREAL Pays de Loire
COURALET Germain	DREAL Rhône Alpes

DEKEYSER David	DREAL Bourgogne
FRUZETTI Morgane	DREAL PACA
HERTAULT Vincent	MEDDE-DGPR
LENFANT Aurélie	DREAL Picardie
MOETTE David	DREAL Haute-Normandie
MOREAU Brice	DREAL Haute-Normandie
PALACIOS Damien	DRIEE
PELLEZ Benjamin	DREAL Corse
PLATON Karine	DREAL Poitou
TAILLANDIER Nicolas	DREAL Rhône Alpes

6- tableau d'avancement au grade de TSCEI

9 agents promouvables au grade de TSCEI seront promus en 2014 par la voie du tableau d'avancement sur 170 agents remplissant les conditions requises et 42 agents proposés par les services . Considérant les règles de gestion, cette promotion ne sera acquise que lorsque ces agents auront fait une mobilité sur un poste de 2ème niveau fonctionnel (cœur de métier).

Liste sans ordre de classement

CATHERINE Laurent	DIRECCTE Haute Normandie
SANDON Elisabeth	DIRECCTE PACA (Principalat)
DUPUIS PHILIPONNET Paul	Syndicat FO Industrie (TRGS : coup de chapeau)
JOURNOUD Michel	DREAL Languedoc roussillon (Principalat)
DAUCHEZ Jean Bernard	DREAL NPDC
CAILLET Henri	DREAL Aquitaine
MARCHAL Laurence	DREAL Bourgogne
RUSSO Jean-Daniel	DRIEE
TOUSSAINT Denis	DREAL Lorraine

B-informations supplémentaires

La CGT industrie note la promotion au principalat d'un agent en poste en DIRECCTE sur une activité développement industriel. Pour reprendre également les termes de la DGCIS, les TSEI ont toutes leurs places dans l'exercice des missions de développement industriel.

Le développement économique fait partie des familles professionnelles sur lesquelles nous avons toutes notre légitimité.

La CGT invite les agents susceptibles de postuler sur des postes en Développement Industriel à se manifester pour pouvoir informer la DGCIS de la réalité de l'intérêt des TSEI pour ce type de postes et ainsi à terme bénéficier d'ouvertures de postes en DI. N'hésitez pas à vous manifester, je relaierai une information générale auprès de la DGCIS

La CGT Industrie se structure et propose aux agents une meilleure proximité. Ainsi vous trouverez ci-après la liste des correspondants en région de la CGT industrie.

Pour les agents situés dans une région dépourvue de correspondant pour l'instant, vous pouvez contacter Dominique Rumeau.

Les agents souhaitant s'investir en tant que correspondants en régions peuvent contacter Dominique Rumeau.

Région Basse et Haute Normandie: Jean-Yves Lecointe TSCEI DREAL

Région Alsace : Régine Scheffer TSPEI DREAL

Région Aquitaine: Laurent Casaubielh TSCEI DREAL

Région Auvergne: Pierre Gouillardon TSPEI DIRECCTE

Région Bretagne: Carole Come-Roux TSPEI DREAL

Région Centre: Jean-Louis Beucherie TSEICN DREAL

Région Ile de France: Geneviève Bonnisseau IIM DRIEE

Région Languedoc-Roussillon: Michel Blazin TSCEI DREAL

Région Limousin: Cédric Maignon TSPEI DREAL

Région Midi-Pyrénées: Christophe Testaniere TSCEI DREAL

Région Nord-Pas de Calais: Yves Gilles IIM DREAL

Région Poitou-Charente: Emmanuel Flahaut TSPEI DREAL

Région PACA: Elisabeth Sandon TSPEI DIRECCTE

Relais des TSEICN mis à disposition: Cyril Colin école des mines de Paris en poste à Sophia -Antipolis

Toutes les informations, sur le site internet (<http://www.centrale-finances.cgt.fr/>)

Position des TSEICN mis à disposition

